Les vieux au travail, mais sans contrainte : démographie oblige, la Suisse devra favoriser le maintien des seniors dans la vie active : par exemple en réformant le deuxième pilier

Autor(en): **Tille, Albert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2008)**

Heft 1781

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012494

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

suivra prochainement qui analysera la situation des secteurs sans conventions.

Dans ces secteurs – par exemple le bâtiment, l'hôtellerie, le commerce de détail, le nettoyage –, les contrôles relèvent de la compétence de commissions paritaires employeurs-travailleurs. Or ces commissions, que la loi prescrit, n'ont pas toutes été constituées ou ne se réunissent jamais, ou encore n'opèrent pas de contrôles sur le terrain mais agissent seulement sur plainte. Et lorsqu'elles agissent, elles ne disposent que rarement de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Les données disponibles ne permettent pourtant pas de brosser un tableau exhaustif et fiable de la situation. C'est à ce niveau que l'effort doit porter en priorité: centralisation des résultats détaillés des contrôles et de la suite donnée en cas de situations non conformes. De cette manière, l'évolution du respect de la réglementation du marché du travail sera possible, tout comme l'adoption de mesures correctives.

La mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement n'est de loin pas satisfaisante. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter l'ouverture du marché du travail aux salariés européens. Cette ouverture reste indispensable au développement de l'économie helvétique et les travailleurs indigènes seraient les premiers à souffrir d'une politique protectionniste. Aux syndicats de s'engager plus activement dans l'application des dispositifs de contrôle et d'exiger les mesures – en particulier l'information des salariés – susceptibles de les rendre plus efficaces.

Les vieux au travail, mais sans contrainte

Démographie oblige, la Suisse devra favoriser le maintien des seniors dans la vie active. Par exemple en réformant le deuxième pilier

Albert Tille (25 mai 2008)

Un quart des Suisses quittent leur emploi avant 65 ans. Avant de relever l'âge de la retraite, mieux vaut inciter les seniors à rester actifs. Pas question, bien sûr, de nier l'influence de la démographie sur le système de sécurité sociale de tous les pays industrialisés. Alors qu'en 1960 les plus de 65 ans ne représentaient que 8,5% de la population, le taux a grimpé aujourd'hui à 13,8 %. Il devrait dépasser 16 % demain, en 2020. Il y a toujours moins d'actifs pour financer les retraites. La Suisse ne fait pas exception à la règle, mais elle est bien placée en comparaison internationale. En France et en Allemagne, 60 % des seniors (55 à 64 ans) sont hors du marché du travail contre 35 % chez nous. Grâce à cette situation favorable, il n'est pas forcément indispensable de relever l'âge de la retraite en Suisse estime Fabio Bertozzi dans *Les nouveaux défis del'Etat social*. Pour alléger les finances de la sécurité sociale, on peut agir sur le nombre des personnes actives en favorisant le travail des femmes, la natalité et l'immigration (DP 1776).

Le maintien des seniors sur le marché du travail va dans la même direction. Mais il n'exige pas la contrainte de la retraite à 67 ans ou plus. Le marché du travail va lui-même procéder à certaines corrections. A cause de la faible natalité, toujours moins de jeunes entreront dans la vie active. La pénurie de main-d'œuvre nous guette. Le réflexe de renvoyer les vieux pour faire de la place aux jeunes, omniprésent dans les années 90, va s'atténuer. Mais il ne faut pas se borner à faire confiance au marché. La première urgence consiste à réformer le fonctionnement du deuxième pilier. Pour la partie obligatoire, le prélèvement est de 7 % du salaire jusqu'à 34 ans. Il atteint 18 % dès 55 ans. Le senior coûte nettement plus cher à l'employeur qui préférera renvoyer un travailleur âgé et le remplacer par un jeune. La Suisse pourrait également s'inspirer de l'exemple de l'Union européenne qui interdit la

discrimination à l'embauche en raison de l'âge. Conséquence la plus visible de ce combat, la disparition de nos journaux des nombreuses offres d'emploi du style *«Vous avez entre 25 et 45 ans, votre compétence nous intéresse»*. Les services de l'emploi devraient aussi revoir leur fonctionnement et mettre l'accent sur l'assistance aux vieux travailleurs abandonnés à leur sort et à une maigre retraite forcée.

En France, une propagande officielle massive vante les vertus et les compétences des travailleurs âgés. L'argent public s'investit pour changer les mentalités du public et des employeurs. La Suisse est étrangère à ce volontarisme d'Etat. Mais les organisations professionnelles qui revendiquent la fonction d'information et d'orientation des entreprises tardent à agir. Elles en sont encore à l'étude d'une campagne de sensibilisation

Un directeur de banque aurait largement la possibilité matérielle de prendre une retraite anticipée. Mais il s'accroche à son poste. A l'inverse celui dont le travail est physiquement pénible n'a pas les moyens de cesser son activité. Cette inégalité manifeste doit dicter toute décision incitative ou impérative sur le travail des seniors.

Le réformisme de Pierre Liniger

Hommage à un infatigable transmetteur de savoirs qui fut l'un des fondateurs de Domaine Public

Christian Ogay (23 mai 2008)

Dans l'intimité, la famille et quelques amis viennent de rendre un dernier hommage à Pierre Liniger, décédé à Lausanne le 6 mai dernier. Tout s'est passé sobrement, à l'image de la modestie qu'il a voulu cultiver sa vie durant.

Né à Bienne où son père était employé postal, il suit sa famille dans diverses localités de l'Arc jurassien avant de se retrouver à Neuchâtel pour terminer son gymnase et entamer ses études de droit. Il milite vigoureusement à Zofingue et exerce ses talents de footballeur en jouant dans la première équipe du FC Cantonal, le club neuchâtelois de l'époque, évoluant alors en Ligue nationale A. C'est un jeune homme plein de joie de vivre, doué d'une belle intelligence, qui entre à l'étude réputée du père de Pierre Aubert, futur président de la Confédération. Son brevet d'avocat en poche, marié à une jeune couturière de La Chaux-de-Fonds, il quitte la Suisse pour Bruxelles, où il travaille plusieurs années à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Il y côtoie de nombreux acteurs de la politique internationale de l'après-guerre. Muni d'un passeport diplomatique, il voyage dans de nombreux pays, sur tous les continents. Il tisse alors ses premiers réseaux relationnels et se lie d'amitié notamment avec Ahmed Ben Salah, futur ministre de l'économie et des finances de Tunisie. C'est le temps des grandes utopies où l'on pense que certains pays du tiers-monde peuvent évoluer vers des modèles proches de nos sociétés occidentales.

Rentré au pays, vers la fin des années cinquante, il prend la direction de Coop-Vie pour la Suisse romande, un poste qui se crée à Lausanne pour développer cette petite compagnie par rapport à celles qui ont pignon sur rue depuis des décennies. Jusqu'à sa retraite, il saura l'implanter dans des cercles de plus en plus larges, bien au-delà des milieux syndicaux du début.

Servi par une mémoire exceptionnelle, assisté par une documentation qu'il met sans cesse à jour, il devient une véritable encyclopédie des assurances sociales, un spécialiste bientôt incontournable. Sa force réside dans son ouverture à tout, à l'histoire, à la géographie, au pourquoi et au comment des péripéties de l'actualité. Avec lui, la prévoyance sociale n'est pas un domaine qui se meut hors des contingences de la vie économique et financière.